

MASTER

MASTER DROIT EUROPEEN

Master 2 Droit européen des affaires *Master 2 Systèmes juridiques européens*

2019 – 2020

Sous la direction de
Mme Anastasia ILIOPOULOU-PENOT et Monsieur Stéphane DE LA ROSA,
Professeurs à la Faculté de droit (UPEC)

<http://www.amde-upec.eu/>

Faculté de droit Paris Est Créteil
83-85 avenue du Général de Gaulle
94000 CRÉTEIL
Tél : 01 56 72 60 37

Gestionnaire:
Madame Karine DEBEAUPUIS
Tél : 01 56 72 60 37
Fax : 01 56 72 60 38
Courriel : debeaupuis@u-pec.fr

SOMMAIRE

GENERALITES ET OBJECTIFS	3
PARCOURS	4
CONDITIONS D'INSCRIPTION	5
LES ENSEIGNANTS.....	7
LES ENSEIGNEMENTS	9
MEMOIRE OU STAGE	14
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	15
REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS	20

GENERALITES ET OBJECTIFS

Le Master **Droit européen/European Law** est un diplôme national de haut niveau qui prépare à une **carrière juridique de dimension européenne ou internationale au sein de structures privées ou publiques**. Il nécessite de solides pré requis, tant en droit public qu'en droit privé, et suppose un travail personnel régulier et soutenu par des recherches individuelles ou collectives.

Le Master répond à de nombreux besoins contemporains des acteurs du droit. Les évolutions contemporaines du droit applicable aux activités juridiques ont très souvent leur origine dans le droit européen, droit de l'Union européenne ou droit de la Convention européenne des droits de l'homme. Le développement des échanges, tant économiques que culturels dans l'Europe, l'ouverture des frontières au sein de l'Union européenne, de même l'interdépendance des droits européens et nationaux conduisent le juriste à devoir disposer d'une formation spécifique ouverte sur le phénomène européen au sens large.

Le Master Droit européen / European Law est une formation exigeante, qui transmet aux étudiants en droit les savoirs théoriques et les savoirs faire qui doivent être mobilisés dans des opérations transnationales. Il permet au juriste d'être apte à évoluer dans un environnement normatif caractérisé par la multiplicité des sources du droit et par l'enchevêtrement des règles, en droit privé (affaires, concurrence, distribution, droit pénal) et en droit public (contrats publics, droit des étrangers, droits de l'homme).

Avec **une structure d'enseignement inédite en Ile de France**, il offre de **très nombreuses possibilités de débouchés** professionnels, grâce à l'évolutivité de la matière et à son emprise croissante sur le droit interne (Cabinets, entreprises, institutions, doctorat, etc...). Le master rassemble **une équipe pédagogique reconnue pour son activité scientifique**, en France et dans l'Union. En étant solidement adossée à la recherche, la formation offre des enseignements qui portent sur des enjeux actuels et contemporains du droit européen et de la pratique juridique.

Deux parcours sont proposés : l'un axé sur le **Droit européen des affaires**, l'autre porté sur la connaissance des **Systèmes juridiques européens**. De nombreux enseignements sont communs entre ces deux parcours.

En plus des cours de langues, **de nombreux enseignements sont dispensés en anglais**. Ils permettent de parfaire le niveau d'anglais et de préparer idéalement à des formations complémentaires d'excellence à l'étranger (LLM, Ecoles européennes, concours internationaux...). La place accordée à l'anglais est une valeur ajoutée indéniable de cette formation.

Une participation encadrée à des **concours européens de plaidoirie** inter-universitaires est organisée. Elle offre aux étudiants une expérience pratique et humaine particulièrement enrichissante. Elle leur permet au master d'être présent dans les manifestations scientifiques européennes de renom.

PARCOURS

Le Master Droit européen / European Law vise à former le juriste au droit de l'Union européenne dans ses aspects **tant généraux que spécifiques**. Il entend insister sur **les dimensions à la fois économiques et politiques de la construction européenne**. Après un socle commun Master 1, un choix est proposé en Master 2 entre deux parcours.

Le Parcours « Droit européen des affaires » :

Le droit des affaires est désormais pleinement européenisé. Le parcours met l'accent sur la connaissance et l'application des règles juridiques permettant le développement de l'activité des entreprises à l'échelle européenne, ainsi que celles, nombreuses, qui encadrent l'activité économique et commerciale en droit interne. Ce parcours offre une expertise recherchée dans le milieu du droit des affaires comme notamment optimiser les perspectives de succès d'une opération économique dans l'espace européen et international, identifier et maîtriser les risques juridiques d'une situation transnationale (commerce européen, délocalisation, transferts de main d'œuvre, montage fiscal,...), conseiller les acteurs économiques et politiques en définissant une stratégie tenant compte des réglementations européennes applicables, ou encore conseiller les acteurs privés ou publics faisant l'objet de procédures européennes de contrôle ou de sanction en droit de la concurrence.

Le Parcours « Systèmes juridiques européens » :

La production de normes juridiques se fait de plus en plus à l'échelle européenne, réduisant la part d'autonomie du droit national. Une part importante du contenu du droit national provient de la construction européenne qui provoque un système fédéral de type nouveau, combinant unité et diversité. Le parcours « Systèmes juridiques européens » entreprend d'approfondir la compréhension et la maîtrise de la superposition de différents systèmes de production du droit sur un même espace (droit interne, droit de l'Union européenne, droit de la Convention européenne des droits de l'homme, droit international). Il vise notamment à maîtriser le fonctionnement des institutions et des procédures européennes, maîtriser l'articulation et la combinaison des principales branches du droit interne et du droit européen, défendre des droits des particuliers et des entreprises (y compris en contestant les réglementations contraires devant les organes européens compétents), identifier les principaux moyens européens et nationaux de défense d'intérêts sectoriels ou collectifs, ou encore participer à la définition et à l'harmonisation des politiques européennes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Pré-requis.

Les candidats doivent être titulaires d'une Licence ou d'un diplôme jugé équivalent, français ou étranger. **L'obtention d'une mention est souhaitable.** La demande d'équivalence est examinée au vu d'un dossier par une commission des équivalences. Elle est déposée auprès du gestionnaire des équivalences. Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances.

Le dossier d'équivalence doit comprendre :

- un *curriculum vitae* complet et précis (incluant l'expérience professionnelle éventuelle)
- une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d'obtention, mention)
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande
- une photocopie des diplômes obtenus

Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.

2. Autorisation d'inscription.

Les candidats obtiennent une autorisation d'inscription en Master 2 qui est accordée après une sélection des candidats.

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la Faculté à **partir de fin mai 2018** (www.droit.u-pec.fr).

Les candidatures sont à déposer en ligne sur eCandidat upec du 4 juin au 6 juillet 2018.

La demande doit être rédigée à l'intention du Responsable de la spécialité de Master 2 et adressée à la « Scolarité Master 2 », en spécifiant la spécialité demandée. Elle doit être accompagnée des documents suivants:

- attestation de réussite à la Licence et au Master 1 (ou maîtrise)
- relevé des notes du Master 1 et des trois années de la Licence.
- *curriculum vitae* aussi complet que possible (date de réussite aux différents examens y compris le baccalauréat, mentions, titres obtenus dans d'autres Facultés, concours, expérience professionnelle, etc...)
- lettre indiquant les motifs du choix de cette spécialité
- candidatures dans d'autres Master
- deux enveloppes timbrées

Seuls les dossiers complets seront examinés. Aucun envoi complémentaire ne doit être effectué, sauf pour les étudiants en cours d'études dans un master 2 pour lesquelles la première session d'examen ne serait pas encore achevée à la date de dépôt de leur dossier d'inscription en master 2.

Le dossier d'inscription ainsi constitué est examiné par le directeur de la spécialité de Master.

Dans un **premier temps**, la candidature est, au vu du dossier, soit retenue d'emblée, soit rejetée définitivement soit soumise à un examen complémentaire. Dans un **second temps**, la candidature "préselectionnée" sur dossier peut déboucher éventuellement sur un **entretien complémentaire** mi-septembre avec le Professeur responsable de la spécialité de Master. A l'occasion de cet entretien, le responsable de la spécialité de Master s'assure (y compris par des questions orales ou écrites) du niveau

des connaissances du candidat et (ou) du bien fondé de son orientation. Dans ce cas, le candidat est convoqué par lettre et, sauf cas de force majeure dûment justifié, son inscription ne peut être autorisée s'il ne se présente pas.

Les effectifs sont limités à environ **30** étudiants par parcours.

La décision, autorisant ou refusant l'inscription, est notifiée au candidat. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

3. L'inscription universitaire

Elle peut être effectuée dès le reçu de l'autorisation d'inscription. La procédure se déroule en deux étapes :

a) Inscription administrative :

Avant toute inscription les étudiants doivent obligatoirement s'acquitter d'une Contribution Vie Etudiante et de Campus (<https://cvec.etudiant.gouv.fr>).

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Après vous être acquitté de la CVEC, vous recevrez par mail une attestation sur laquelle figure votre numéro spécial, nécessaire pour débiter votre inscription à l'UPEC.

L'inscription en ligne (procédure ordinaire) :

Tous les candidats ayant postulé via l'application "E-candidat" et autorisés à s'inscrire administrativement.

L'inscription en présentiel (procédure spécifique)

Ces publics devront retirer un dossier auprès de la scolarité du diplôme choisi ou du service de formation continue de la composante s'ils relèvent des catégories suivantes :

- Les étudiants étrangers ayant candidaté via la plateforme "Études en France" (<https://www.campusfrance.org/fr>),
- Les étudiants admis à s'inscrire en formation par apprentissage ou formation continue,
- Les anciens étudiants de l'UPEC non-inscrits en 2018-2019

b) Inscription pédagogique :

Elle consiste en une inscription pour des cours proposés dans le cadre du master choisi. L'inscription pédagogique s'effectue en ligne via votre espace **E-Campus** au moment de la procédure IP WEB. La date du début et de la fin de cette procédure fera objet d'un affichage.

L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire.

TRES IMPORTANT : L'étudiant peut et doit assister aux cours dès lors qu'il a reçu son autorisation d'inscription, sans attendre son inscription administrative, qui intervient avec un certain retard. L'inscription pédagogique ne dispense pas de l'inscription aux examens.

Les étudiants étrangers peuvent utiliser le site Campus France pour poser leur candidature à un Master 2 : www.campusfrance.org

LES ENSEIGNANTS

Universitaires

Sébastien ADALID, Professeur à l'Université du Havre

Droit de l'Union européenne, Droit économique, Gouvernance monétaire et bancaire, Droit financier.

Marie-Elodie ANCEL, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Directrice du Diplôme « Contentieux international des affaires »

Droit international privé, Droit des affaires, Arbitrage international

Aikaterini ANGELAKI, Maître de conférences à l'UPEC

Espace pénal européen, droit public de la concurrence

Iris BARSAN, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit des sociétés, Droit bancaire et des marchés financiers, Nouvelles technologies

Charlotte BEAUCILLON, Maître de conférences à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Droit international, Droit des relations extérieures de l'Union européenne

Laure CLEMENT WILZ, Professeure à l'Université Paris Est Créteil

Droit de l'Union européenne, Droit de la CEDH, théories de l'intégration

Stéphane DE LA ROSA, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Enseignant à Sciences Po Paris

Droit de l'Union européenne, Droit de la commande publique, Droit de régulation, Droit de la concurrence

Pierre DE MONTALIVET, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Enseignant à Sciences Po Paris

Droit constitutionnel, Gouvernance européenne, Sciences politiques

Edouard DUBOUT, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, Enseignant à Sciences Po Paris

Droit de l'Union européenne, Marché intérieur, Rapports de systèmes, Droits fondamentaux,

Anastasia ILIOPOULOU-PENOT, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Enseignant à Sciences Po Paris

Droit de l'Union européenne, Marché intérieur, Citoyenneté européenne, Droit social européen

Maria FARTUNOVA, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Espace judiciaire et pénal européen, Contentieux européen, Droit de la Convention européenne des droits de l'homme

Nicolas LIGNEUL, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil, Avocat spécialisé en droit des affaires

Droit international économique, Droit des affaires, Droit de la concurrence

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Directeur du Master Fiscalité appliquée

Fiscalité européenne et internationale, Marché intérieur, Aides d'Etat

Claire MARZO, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit institutionnel européen, Droit social européen, Droit anglais

Bélich NABLI, Maître de conférences l'Université Paris Est Créteil, conseiller scientifique à France Stratégie et directeur de recherche à l'IRIS

Réforme des institutions, Rapports de systèmes, Droit constitutionnel européen, Sciences politiques

Martine PELESE, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit boursier, Droit américain, Droit du commerce international

Aline TENENBAUM, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil
Droit des sociétés, Droit international privé, Droit boursier

Lamprini XENOU, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil
Rapports de systèmes, Droit public européen, Contentieux européen et contentieux administratif

Praticiens associés

Arnaud FOURNIER, Consultant Antitrust
Droit de la concurrence, Compliance, Régulation

Olivia KLIMIS, avocate aux Barreaux de Paris et de Bruxelles
Propriété intellectuelle, Marques, Brevets

Fabien LE BOT, Docteur en droit, administrateur à la Commission européenne, DG Justice et Consommation
Analyse juridique, Négociations institutionnelles, espace judiciaire européen

Caroline MEDINA, Avocate, directrice juridique de Whirlpool France.
Droit de la concurrence, Régulation, Aides d'Etat.

Charles TUFFREAU, avocat et mandataire agréé devant l'Office Européen des Brevets
Propriété intellectuelle, Marques, Brevets

Ainsi que de nombreux intervenants, professionnels et/ou universitaires, invités

LES ENSEIGNEMENTS

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens. La présence à cette réunion est **obligatoire**.

Les enseignements sont assurés par des professeurs, des maîtres de conférences et des professionnels. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu. **L'assistance aux cours et aux séminaires est obligatoire.**

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 CRETEIL. Ils commencent mi-septembre et se terminent en mars.

Volume horaire des enseignements :

Master 1: 396 h CM + 60 h TD + Langues

Master 2 : 275 h CM + Travaux pratiques + Stage ou Mémoire

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 1

Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Unité principale (66h CM + 30h TD)	Systeme juridique et contentieux de l'Union européenne	7	33H + 15H TD	Anastasia ILIOPOULOU-PENOT
2 matières obligatoires	Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	7	33H + 15H TD	Lamprini XENOU
Unité dominante (66h CM) 2 matières + Anglais obligatoire (33h)	International Economic Law	4	33H	Martine PELESE
	Espace judiciaire européen	4	33H	Aline TENENBAUM
	Anglais juridique	2	33H	Patrick GRIFFIN
Unité Complémentaire 2 matières au choix (66h CM)	Matière au choix	3	33H	
	Matière au choix	3	33H	

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 2

Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Unité principale (66h CM + 30h TD)	Droit du marché intérieur	7	33H + 15H TD	Anastasia ILIOPOULOU-PENOT
2 matières obligatoires	Droit européen de la concurrence	7	33H + 15H TD	Arnaud FOURNIER
Unité dominante (66h CM) 2 matières + Anglais obligatoire (33h)	Grands systèmes contemporains	4	33H	Martine PELESE
	Politiques européennes	4	33H	Nicolas LIGNEUL
	Anglais juridique	2	33H	Patrick GRIFFIN
Unité Complémentaire 2 matières au choix (66h CM)	Matière au choix	3	33H	
	Matière au choix	3	33H	

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 3

Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Unité principale (50h)	Market, Citizenship and Democracy in the EU	6	25h	Anastasia ILIOPOULOU-PENOT
2 matières obligatoires	European Economic Regulation Law	6	25h	Stéphane DE LA ROSA
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Droit européen des affaires	Pratique du droit européen de la concurrence	4	25h	Arnaud FOURNIER Me Caroline MEDINA
	European Company Law and Governance	4	25H	Aline TENENBAUM Iris BARSAN
	European Tax Law	4	25h	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
	OU			
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Systèmes juridiques européens	European Constitutionalism and Fundamental Rights	4	25h	Lamprini XENOU
	Area of Freedom, Security and Justice	4	25h	Maria FARTUNOVA
	External Relations of the EU	4	25h	Charlotte BEAUCILLON
Unité complémentaire	Cliniques de droit européen	6	25h	Arnaud FOURNIER Lamprini XENOU Laure CLEMENT WILZ

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 4

Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Unité principale (75h)	Actualités du droit européen	5	25h	Lamprini XENOU- Anastasia ILIOPOULOU-PENOT
2 matières obligatoires	Système économique et financier européen	5	25h	Stéphane DE LA ROSA Sébastien ADALID
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Droit européen des affaires	Droit public européen de la concurrence	3	25h	Aiketeneri ANGELAKI
	Droit européen des contrats	3	25H	Aline TENENBAUM
	Droit européen de la propriété intellectuelle	3	25h	Me Olivia KLIMIS Me Charles TUFFREAU
	OU			
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Systèmes juridiques européens	Théorie de l'intégration européenne	3	25h	Laure CLEMENT WILZ
	Gouvernance européenne	3	25h	Pierre DE MONTALIVET
	Droit européen et droit interne	3	25h	Béligh NABLI
Unité complémentaire	Stage ou mémoire de recherche	11	3 mois	

MÉMOIRE OU STAGE

Dans le cadre du parcours professionnel, le stage professionnel est obligatoire sur une période de **3 mois** - continue ou discontinue. Il a lieu après la fin des cours ou à temps partiel en dehors des cours. Il vise à familiariser l'étudiant avec son futur milieu professionnel et constitue une expérience, absolument indispensable pour trouver un premier emploi.

Il appartient aux étudiants d'obtenir par eux-mêmes un stage juridique agréé par le responsable de la spécialité de Master (service juridique d'entreprise, cabinet d'avocat, juridictions nationales et européennes, institutions, ONG, conseil de gestion, expert-comptable, etc.). Les étudiants qui n'ont pas réussi à obtenir un stage peuvent s'adresser aux professeurs de la spécialité de Master ou au service emploi - stage de l'Université, lesquels se chargeront alors de leur fournir un stage. Toutefois, cette possibilité n'est offerte qu'aux étudiants ayant eu un niveau de participation jugé suffisant. Les candidats au diplôme qui exercent déjà une profession en rapport avec le droit européen ont la possibilité de faire leur stage dans ce cadre. **Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage.**

Dans le cadre du parcours recherche, le mémoire de recherche constitue un élément essentiel de la formation et de l'évaluation. Il participe pleinement de la formation des étudiants, notamment parce qu'un temps long et continu sera aménagé, en fin de semestre 4, afin que les étudiants puissent s'y consacrer pleinement. De la même manière, les enseignants ayant, dans la même période, achevé leurs cours en Master, pourront se consacrer effectivement, non seulement au suivi du mémoire, mais encore à la formation à la recherche : méthodes d'élaboration d'un plan de rédaction, constitution et exploitation d'une bibliographie, etc.

L'élaboration d'un mémoire est également un moment important de l'évaluation des étudiants, le mémoire permettant de mettre à l'épreuve leur capacité de raisonner et rédiger clairement. Ainsi, cela les prépare tant à la pratique professionnelle concrète du juriste (notes, consultations, mémoires....) qu'à la poursuite d'activités de recherche dans le cadre d'un doctorat.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances comporte deux sessions à la fin de chaque semestre. Il a lieu à l'issue de chaque semestre.

Une deuxième session se fait dans les quinze jours qui suivent les résultats de chaque session ou bien au mois de septembre.

Les conditions du stage sont arrêtées par le responsable du parcours choisi par l'étudiant. La Convention de stage doit être déposée avant fin mars pour signature par le responsable du parcours professionnel.

Le rapport de stage doit être déposé en 3 exemplaires, 15 jours au moins avant le début de la soutenance (courant juin). **Les rapports de stage sont soutenus fin juin, début juillet ou, avec l'accord du responsable de la spécialité, en septembre.**

Semestre 1				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1^{ère} session	2^{ème} session
Unité principale (66h CM + 30h TD)	Systeme juridique et contentieux de l'Union européenne	7	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
2 matières obligatoires	Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	7	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
Unité dominante (66h CM) 2 matières + Anglais obligatoire (33h)	International Economic Law	4	Oral	Oral
	Espace judiciaire européen	4	Oral	Oral
	Anglais juridique	2	Oral	Oral
Unité Complémentaire 2 matières au choix (66h CM)	Matière au choix	3	Oral	Oral
	Matière au choix	3	Oral	Oral

Semestre 2				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1^{ère} session	2^{ème} session
Unité principale (66h CM + 30h TD)	Droit du marché intérieur	7	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
2 matières obligatoires	Droit européen de la concurrence	7	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
Unité dominante (66h CM) 2 matières + Anglais obligatoire (33h)	Grands systèmes contemporains	4	Oral	Oral
	Politiques européennes	4	Oral	Oral
	Anglais juridique	2	Oral	Oral
Unité Complémentaire 2 matières au choix (66h CM)	Matière au choix	3	Oral	Oral
	Matière au choix	3	Oral	Oral

Semestre 3				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1ère session	2ème session
Unité principale (50h)	Citizenship, Market and Democracy in the EU	6	Ecrit	Ecrit
2 matières obligatoires	European Economic Regulation Law	6	Ecrit	Ecrit
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Droit européen des affaires	Pratique du droit européen de la concurrence	4	Oral	Oral
	European Company Law and Governance	4	Oral	Oral
	European Tax Law	4	Oral	Oral
	OU			
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Systèmes juridiques européens	European Constitutionalism and Fundamental Rights	4	Oral	Oral
	Area of Freedom, Security and Justice	4	Oral	Oral
	External Relations of the EU	4	Oral	Oral
Unité complémentaire	Cliniques de droit européen	6	Oral	Oral

Semestre 4				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1^{ère} session	2^{ème} session
Unité principale (75h)	Actualités du droit européen	5	Oral	Oral
2 matières obligatoires	Système économique et financier européen	5	Oral	Oral
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Droit européen des affaires	Droit public européen de la concurrence	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit européen des contrats	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit européen de la propriété intellectuelle	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	OU			
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Systèmes juridiques européens	Théorie de l'intégration européenne	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Gouvernance européenne	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit européen et droit interne	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
Unité complémentaire	Stage ou mémoire de recherche (soutenance)	11	Oral	Oral

REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

1) Le contrôle des connaissances se fait en principe à l'issue de chaque semestre, une deuxième session se fait dans les quinze jours qui suivent les résultats de la première session ou en juin.

Les notes supérieures à la moyenne obtenues à la 1ère session sont conservées pour la 2ème session.

Les notes de contrôle continu ne sont pas conservées pour la seconde session.

Un étudiant non admis à la première session doit subir en seconde session les épreuves d'admission dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne.

Si la note de mémoire ou de rapport de stage est inférieure à la moyenne, une nouvelle soutenance doit avoir lieu en seconde session. Dans le parcours recherche, une note de mémoire inférieure à 6/20 est éliminatoire. Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Aucune note n'est conservée au-delà de la seconde session.

Toute note égale à zéro n'est pas éliminatoire, sauf si le jury en décide autrement. Il n'est pas possible, en principe, de redoubler sauf autorisation exceptionnelle du jury de Master (maladie ou évènement de force majeure).

2) Les mentions sont attribuées de la façon suivante :

Les mentions sont les suivantes (décision du CFVU 15 mars 2015) :

Mention Assez Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 12/20
Mention Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 14/20
Mention Très Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 16/20

3) Etudiants handicapés

Les locaux de la Faculté de Droit sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des places de parking sont spécialement prévues à leur intention et des ascenseurs permettent l'accès aux étages supérieurs.

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examens habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – art. 4 (V) et Circulaire ministérielle n°2011-220 du 27 décembre 2011).

- a) Attribution d'une salle particulière ;
- b) Temps de composition majoré ;
- c) Assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée.

Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

Procédure à suivre :

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de Droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier et un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service inter universitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions qui seront accordées à l'étudiant.

4) La fraude aux examens

Les **fraudes** (par exemple : utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'« anti-sèches », d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, l'utilisation d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne.) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session** d'examen ou du concours (D. 13 juillet 1992 modifié, art. 40).